

Certificat de Langue des Signes Française Appliquée - Niveau B2

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous domaines d'activité en lien avec le public Sourd Signant.**

Principalement utilisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social, de l'animation, de l'enseignement et de l'interprétation-traduction

Code(s) NAF : **85.59A**

Code(s) NSF : **136**

Code(s) ROME : —

Formacode : **15250**

Date de création de la certification : **01/03/2006**

Mots clés : **LSF**, **Langue des Signes Française**, **Sourds et malentendants**, **CLSFA**

Identification

Identifiant : **4091**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer \(CECR\)](#)
- [CECR - Langue des Signes](#)
- [Arrêté du 13 décembre 2010 relatif au diplôme de compétence en langue des signes française](#)

Non formalisé :

- [Master professionnel : Interprète français/langue des signes française](#)
- [Métier d'interprète et traducteur français/LSF et maîtrise de la LSF](#)
- [Enseignement de la LSF à l'école, au collège, au lycée](#)
- [Les unités d'accueil et de soins en LSF dans les hôpitaux](#)
- [Urgences accessibles au public Sourd et malentendant, informations en LSF](#)
- [Enregistrement au réseau des CARIF OREF](#)
- [Protection des langues des signes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le Certificat de Langue des Signes Française Appliquée de Steum, vise à certifier du niveau de Langue des Signes Française (LSF) en tant que langue seconde.

Il respecte le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe tout en étant ajusté aux spécificités de la LSF, du niveau A1 au niveau C1.

Le niveau B2 est celui d'un utilisateur indépendant et correspond au niveau « avancé ou indépendant ». Ce niveau est requis pour la plupart des professions en relation avec le public Sourd.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Niveau I • Master professionnel, domaine Lettres, Langues et Arts, Mention linguistique, Spécialité Enseignement et Formation en Langue des signes française • Master Linguistique spécialité Interprétariat en Langue des Signes • Master professionnel : interprétation français-langue des signes française (LSF) / LSF-français, mention : traduction et interprétation – domaine sciences humaines et sociales (SHS) • Master Sciences du Langage – Mention Sciences du Langage – Spécialité Traduction-interprétation Langue des signes française-français • Master mention Sciences du Langage Niveau II • Licence Professionnelle Education Technique Spécialisée et Médiation par le travail • Chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap • Licence professionnelle - Domaine : Sciences Humaines et sociales : mention : intervention sociale, spécialité : enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire • Licence professionnelle Intervention sociale option enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire • Licence professionnelle Intervention sociale option intervenants spécialisés dans le domaine de la surdité (langue des signes) • Licence Sciences du langage (fiche nationale) Niveau III • DE Educateur spécialisé (DEES) • DE d'éducateur technique spécialisé • Enseignant-formateur de langue des signes française (DU) Niveau IV • Concepteur d'accueil « tourisme-loisirs et handicap » Niveau V • Assistant de vie dépendance et handicap • BEP Accompagnement, soins et services à la personne

Descriptif général des compétences constituant la certification

Selon le CECRL, notre Certificat de Langue des Signes Française Appliquée (CLSFA) valide les compétences générales et communicatives langagières du niveau A1 au niveau C1 du candidat.

A l'issue du niveau B2, le candidat doit être capable de :

Parler en Langue des Signes avec naturel, aisance et efficacité.

Prendre l'initiative de la parole sourde, son tour de parole au moment voulu et clore la conversation lorsqu'il faut.

Rendre compte de ses opinions et les défendre en Langue des Signes au cours d'une discussion en apportant les explications appropriées, des arguments, des commentaires.

Le certificat CLSFA est délivré en cas de réussite au test d'évaluation de LSF. Celui-ci correspond au niveau de langue sélectionné par l'apprenant.

Le niveau B2 consiste en la maîtrise de la langue Sourde aux niveaux de la grammaire et de la littérature : analyser, interpréter, juger, critiquer, argumenter, exposer.

Modalités générales

En amont de cette certification, notre centre STEUM propose des formations aux niveaux A1 à C1 du CECRL.

Nos formations se déroulent en présentiel et directement en Langue des Signes Française par nos professionnels qualifiés.

Public visé par la certification

Tous publics

Nos méthodes pédagogiques sont principalement actives favorisant une interaction productive entre les divers acteurs : stagiaires et formateurs.

Le niveau B2 dit « Cycle Perfectionnement I et II » est composé de 14 modules de formation (PE01 à PE014), soit un total de 420 heures de formation en présentiel, en stage intensif du lundi au vendredi, à raison de 6h/jour. Ce cycle long comprend un niveau intermédiaire : B1+.

Une période de stage en entreprise de deux semaines (60 heures) est intégrée.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le Certificat de Langue des Signes Française Appliquée de STEUM permet à toute personne de :

Pouvoir communiquer avec le public Sourd signant, à titre professionnel et privé.

Valider un niveau linguistique correspondant au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues qui est le référentiel européen reconnu des professionnels.

Postuler à des offres ou de créer son emploi en lien avec le public Sourd signant dans différents secteurs : sanitaire et social, animation, traduction-interprétation, culturel, enseignement, administration (secteur privé et public).

Valoriser ses compétences grâce à la fiabilité du CLSFA.

Répondre au besoin d'accessibilité et de communication du public Sourd et des institutions.

Monter en compétences au sein de son établissement/entreprise.

Favoriser l'intégration au sein de la communauté sourde et développer ses qualités relationnelles et d'ouverture à l'autre.

Pour l'entité utilisatrice

Améliorer la communication avec les locuteurs de LSF qu'ils soient salariés, agents, clients, usagers ou citoyens.

Identifier rapidement le niveau de langues du salarié, des nouveaux collaborateurs, des candidats en cas de recrutement et/ou sélection.

Améliorer la communication au sein des équipes mixtes (sourds/entendants) et favoriser la cohésion d'équipe.

Reconnaître les compétences et favoriser le maintien de l'engagement au travail des collaborateurs certifiés.

Crédibilité du CLSFA et de l'efficacité linguistique des certifiés sur le terrain.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun prérequis pour passer le test d'évaluation de langue des signes française.

Le Certificat de LSF Appliquée s'adresse à tous, indépendamment de la situation, nationalité, profession, niveau d'études.

Compétences évaluées

Selon le CECRL, notre Certificat de Langue des Signes Française Appliquée valide les compétences générales et communicatives langagières du niveau A1 au niveau C1 de l'apprenant.

Certificateur(s)

- Centre de formation STEUM

Centre(s) de passage/certification

Pour le niveau B2 :

Parler en Langue des Signes avec naturel, aisance et efficacité.
Prendre l'initiative de la parole sourde, son tour de parole au moment voulu et clore la conversation lorsqu'il faut.
Rendre compte de ses opinions et les défendre en Langue des Signes au cours d'une discussion en apportant les explications appropriées, des arguments, des commentaires.
Construire une argumentation logique en Langue des Signes avec des phrases toutes faites pour gagner du temps.
Utiliser une variété de mots de liaison efficacement pour indiquer le lien entre les idées.

Ces compétences sont évaluées via trois activités langagières :

Compréhension (réception).
Expression orale (production - interaction).
Production enregistrée (enregistrement vidéo).
Elles permettent de mesurer :

La compréhension de :

conférences et de discours assez longs, d'argumentation complexe si le sujet est familier,
la majorité des vidéos en Lsf sur l'actualité et des longs enregistrements vidéos.

La capacité à :

s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets liés aux centres d'intérêts,
développer un point de vue sur un sujet d'actualité et d'expliquer les avantages et inconvénients de différentes possibilités.
Le degré de spontanéité dans la communication, l'aisance et l'interaction normale avec une personne Sourde signante.

La participation active à une conversation dans des situations familières.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau B2 du CECL

La validité est Temporaire

Le CLSFA est valable pour une durée de 2 ans à compter de la délivrance de la certification. Toutefois, il peut être prolongé au delà de 2 ans si le candidat pratique quotidiennement la LSF en mettant son CV.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Une attestation intitulée « Certificat de Langue des Signes Française appliquée - niveau B2 » est remise à chaque candidat ayant validé ce niveau. Elle est accompagnée d'un bulletin récapitulatif des points obtenus.

■ Centre de formation
STEUM

Plus d'informations

Statistiques

Le centre de formation STEUM délivre environ 50 à 75 certifications par an du niveau A1 au niveau C1 dont 35 % du niveau B2.

Autres sources d'information

<http://www.steum.com/evaluation/telsf/>